

**Procès verbal du conseil  
de la Communauté de Communes du Pays Beaumontois  
le Samedi 30 Juillet 2011**

L'an deux mille onze, le Trente Juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni à la Mairie de BEAUMONT DU PERIGORD, sous la présidence de Maryse BALSE, à la suite de la convocation adressée le 18 Juillet 2011.

**Nombre de membres en exercice :** 30

**Présents :** 26

BAYAC

Annick CAROT  
Francis BOURGEOIS

BEAUMONT DU PERIGORD

Dominique MORTEMOSQUE  
Michel MARCHAL  
Bernard BESLIN  
Gabriel VIDAUD

BOURNIQUEL

Arsène DAGUENEL  
Nicole VITRAC

LABOUQUERIE

Michelle CABANE  
Didier CHOUPE

MOLIERES

Isabelle LAAN  
Georges LACOSTE

MONSAC

Claude CHASTENET  
Daniel SEGALA

MONTFERRAND DU PERIGORD

Georges MEYRIGNAC  
Odile DELCEL

NAUSSANNES

Pierre BONAL  
Alain ROUSSEL

NOJALS ET CLOTTES

Alain MERCHADOU

RAMPIEUX

Viviane GRELLETY

SAINT AVIT SENIEUR

Alain DELAYRE  
Philippe BOUSQUET

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

Jean-Pierre HEYRAUD  
Annie CLAVEL

SAINTE SABINE BORN

Maryse BALSE  
Jacques CHASTANET

**ORDRE DU JOUR**

1. 1 Ressources humaines

Mise en disponibilité d'un agent du service voirie

Recrutement pour remplacer un agent du service périscolaire

Renouvellement des contrats de travail des agents du service périscolaire et de la  
garderie

Renouvellement de contrats d'agent d'entretien des écoles

2. Transfert des pouvoirs de police spéciale au président

3. Attributions de la DETR 2011

4. Travaux et dossiers en cours

5. Questions diverses

Le Président, Maryse BALSE, ouvre la séance à 9H00 en procédant à l'appel des membres présents, puis soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la réunion du 25 Juin 2011. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le président explique que suite à la démission de Jean Luc HAVARD, le conseil municipal de MOLIERES a désigné Michel CARRIERE comme délégué titulaire à la Communauté de Communes.

Annie CLAVEL est secrétaire de séance.

## Ressources humaines

### Mise en disponibilité d'un agent du service voirie

Le Président explique qu'un agent du service voirie Mr Edouard LAFAYE a demandé une disponibilité de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011. Cet agent a trouvé dans une entreprise un emploi qui correspond davantage à sa formation que celui qu'il occupe à la Communauté de communes. Aussi il sollicite une disponibilité mais dans un premier temps pour une période de six mois seulement. Il a été émis un avis favorable.

Mr LAFAYE à un emploi qui est composé

d'un mi-temps à la voirie

et d'un mi temps de l'entretien des stations d'assainissement.

Pour la partie assainissement, il s'agit d'un emploi qui nécessite une certaine technicité. Aussi le bureau des Maires propose de confier à une entreprise cette prestation et de demander au bureau CHAMADE (Mr BROGGI qui a une mission d'assistance pour les travaux d'assainissement) qu'il établisse un cahier des charges de cette prestation afin que la communauté puisse engager une consultation.

### Recrutement pour remplacer un agent du service périscolaire

En raison du départ de Mme VITRAC Sabrina (agent employé au périscolaire de Bayac), un recrutement est à prévoir C'est un emploi à 14.13/35<sup>ème</sup>.

La commission du personnel, réunie le lundi 11 juillet à 11 heures, a examiné les candidatures et propose à ce poste Mme Jolanta ORCZYKOWSKA, qui a effectué des remplacements sur ces mêmes fonctions. Le conseil valide ce choix.

## Renouvellement des contrats de travail des agents du service périscolaire et de la

### garderie

Comme chaque année, il convient d'examiner la possibilité de renouvellement des contrats des agents d'animation du service périscolaire et de la garderie.

#### - PERISCOLAIRE

##### ❖ Responsables :

→ 1 agent bénéficie d'un CDI (contrat à durée indéterminée) de 14.51/35ème:

- Mme BONNET Brigitte

→ 2 agents ont un CDD (contrat à durée déterminée) de 14.51/35ème mais peuvent voir leur contrat évoluer vers un CDI :

- Mme ROLAND Bernadette : renouvellement proposé CDD du 20/08/2011 au 31/03/2012.

- Mme FAYOL Christine : renouvellement proposé CDD du 1er/09/2011 au 31/10/2011.

##### ❖ Adjoints aux responsables :

→ 2 postes sont pourvus par des agents contractuels en CDD de 14.13/35ème et sont renouvelables pour une période supplémentaire :

- Mme DIAS Christine : du 19/08/2011 au 31/08/2012

- Mme COUDERC Nicole : du 19/08/2011 au 31/08/2012

#### - GARDERIE

- Le poste occupé par Mme SICARD Marie-Laure pour 10.99 heures hebdomadaires rémunérées peut être reconduit pour une durée d'un an : 1er/09/2011-31/08/2012.

## Renouvellement de contrats d'agent d'entretien des écoles

Le contrat de travail de l'agent chargé de l'entretien des locaux de l'école de Naussannes occupé par Mme MAGNET Joëlle arrive à son terme le 31 août prochain et il convient de le renouveler pour la rentrée prochaine et pour une période d'un an à compter du 1er septembre 2011 à raison de 4.28 heures hebdomadaires.

**Le conseil se prononce pour le renouvellement de tous ces contrats.**

## Transfert des pouvoirs de police du Maire au président de l'EPCI

Depuis la loi d'août 2004 et dans le cadre des compétences exercées, les EPCI à fiscalité propre avaient la possibilité de mettre en place un exercice des pouvoirs de police du maire partagés dans cinq domaines prévus par la loi

- Les déchets ménagers,
- L'assainissement,
- L'accueil des gens du voyage,
- La police de la circulation et du stationnement,
- La sécurité des manifestations culturelles et sportives dans les établissements communautaires

Les arrêtés de police sont alors pris conjointement par le maire de chaque commune et le président de l'EPCI

Les élus avaient décidé de laisser aux maires le pouvoir de police.

Depuis la loi du 16 décembre 2010, la loi opère une distinction :

- Pour la police de la circulation et du stationnement et la sécurité des manifestations culturelles et sportives organisés dans des établissements communautaires, les règles ne changent pas. Le transfert demeure, dans ces deux domaines, facultatif, et nécessite, préalablement à un arrêté préfectoral, un accord unanime des maires et du président de l'EPCI à fiscalité propre.

- En matière d'assainissement, de déchets ménagers et d'aires d'accueil des gens du voyage, le transfert sera effectué de plein droit et obligatoirement à partir du 1er Décembre 2011 sans qu'il soit besoin, ni de l'accord unanime des maires et du président de la communauté de communes, ni d'un arrêté préfectoral. Les maires pourront s'opposer au transfert de cette compétence, sous réserve de notifier leur opposition au président de l'EPCI, le transfert n'ayant pas lieu pour le(s) maire(s) ayant notifié leur opposition.

Les arrêtés de police sont pris, en cas de transfert, par le seul président de l'EPCI, et seulement transmis, pour information, aux maires des communes membres.

En réunion des maires, il a été convenu dans un souci de ne pas empiéter sur les pouvoirs du Maire et dans un souci de simplification que tous les maires demandent à garder le pouvoir de police.

Dominique MORTEMOSQUE souligne que cette décision même si elle concerne uniquement le maire est très liée à la vie de la commune et donc au conseil municipal. Il précise également que le pouvoir de police du Maire, dans des communes de petite taille, est l'émanation de la proximité. Il encourage donc les élus à ne pas s'en dessaisir.

## Attributions de la DETR 2011

Les projets retenus dans le cadre du budget et les plus avancés ont fait l'objet de demande de subventions.

La communauté de communes a reçu les attributions de la DETR 2011.

Le Président, Maryse BALSE, précise que 7 dossiers avaient été présentés : 6 concernant des aménagements de bourg et un autre pour la création d'une aire de jeux à MOLIERES.

3 dossiers ont été retenus. Il s'agit des dossiers de BEAUMONT, de NAUSSANNES et de LABOUQUERIE.

- Dossier Aménagement de la place centrale de BEAUMONT (qui avait été présenté l'année passée et qui n'avait pas obtenu d'attribution)

Montant des travaux HT : 448 607 € HT

DETR 2011 attribuée : 134 582.10 € soit 30%

Dans ce projet, le conseil municipal de BEAUMONT DU PGD a retenu le principe d'aménagement de la place centrale avec l'implantation d'une halle. Suite à un entretien avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'implantation d'une halle implique au préalable des fouilles réalisées par le service archéologie de la DRAC à BORDEAUX.

La demande va être faite dès que l'architecte maître d'œuvre fera parvenir la note de présentation du projet.

- Dossier Aménagement du Bourg de NAUSSANNES (1ère tranche)

Montant des travaux HT : 220 000 € HT

DETR 2011 attribuée : 66 000 € soit 30%

Les services de l'Unité d'Aménagement du Bugue sont concernés par ce projet puisqu'il s'agit de travaux à réaliser sur une voie départementale. Ils ont lancé une consultation pour commander un relevé topographique.

- Dossier Aménagement du bourg de LABOUQUERIE

Montant des travaux HT : 66 815 € HT

DETR 2011 attribuée : 20 044.50 € soit 30%

Le Maître d'œuvre CONCEPTION PAYSAGE a présenté une ébauche de projet qui correspond au souhait émis par la municipalité de LABOUQUERIE. Il doit présenter pour mi-Septembre un APD et l'estimation financière.

Suite à ces attributions de subventions, les Contrats d'Objectifs vont pouvoir être déterminés et les plans de financement ajustés.

## Travaux et dossiers en cours

### Travaux d'assainissement de BEAUMONT

Les travaux sont terminés, les passages caméra ont été effectués, et les travaux ont été réceptionnés le 11 Juillet 2011.

### Travaux d'aménagement de l'Avenue d'Alsace

L'ensemble des travaux est réalisé à 90%.

Il reste :

- réalisation de la résine avant la période des congés.
- plantations et engazonnements en septembre

### Mairie de MONSAC

Après négociations, ont été retenues :

		Entreprise	Offre retenue HT
Lot 1	VRD - Gros Œuvre – Assainissement	BATI AQUITAINE Bergerac	5 169.41
Lot 2	Menuiserie extérieure et intérieure	MIROITERIE DAVID ROQUE Bergerac	10 696.95
Lot 3	Plâtrerie	MORON AGENCEMENT Beaumont du Pgd	8 897.48
Lot 4	Electricité	CLIMATELEC SARL Couze St Front	4 740.00
Lot 5	Plomberie – Sanitaires	ENT GOMILA Freres Sainte Sabine Born	1 843.24
Lot 6	Revêtement de sols	SOLSTICK LEDEVEDEC Monbazillac	3 232.40
Lot 7	Peintures	ENT RIVIERE Beaumont du Pgd	3 403.25
TOTAL HT			37 982.73

### Complexe sportif

Les travaux d'ouverture d'une baie et de création d'un exutoire afin de créer une ventilation complémentaire réclamés par l'association utilisatrice des locaux sont en grande partie réalisés.

## Questions diverses

### Participation au STIS de BELVES pour certains élèves

Quand la communauté de communes verse une participation à un établissement intercommunal chargé des transports scolaires pour des élèves scolarisés dans un établissement autre que ceux

du Pays Beaumontois, la communauté accepte de payer la participation qui lui ait exigé et l'appelle auprès des parents.

C'est le cas pour trois élèves (deux sur la commune de MONTFERRAND DUPGD et un autre sur NOJALS ET CLOTTES) qui sont scolarisés au collège de BELVES.

Le conseil accepte de verser au STIS de BELVES une participation et l'appellera auprès des parents.

#### Habitat Indigne

Le Président a participé à une réunion qui s'est tenue à Marsac sur l'Isle pour expliquer la mise en place d'un Pôle Départemental de lutte contre l'habitat Indigne (service de Madame BAZINGETTE), avec un interlocuteur le Sous- Préfet de BERGERAC, un seul numéro de téléphone et un site dédié à ce sujet.

Un dossier est en cours d'instruction sur le territoire dans le cadre de la procédure menée par le Conseil Général et pour laquelle la communauté de communes a pris l'engagement de verser 1 000 € par dossier. Le conseil accepte, dès l'instruction réalisée, de verser cette aide.

#### Chemins de randonnée

Il est expliqué que l'entreprise REMY NATURE qui a l'entretien de l'ensemble des chemins de randonnées n'a pu pour des raisons matérielles réaliser la totalité des travaux. Elle s'engage à finir dans les meilleurs délais. Le conseil accepte.

Il est demandé à l'entreprise de prévenir la Mairie quand elle commence les travaux dans la commune.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 24 Septembre 2011 à 9 H 00 dans la salle du Conseil de la Mairie de Beaumont du Périgord.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 10 h 30.*